



Lomé, le 2 7 JUIL 2015

N° OON NI /15/HCRRUN

Note d'information

Le Haut-commissariat à la Réconciliation et au Renforcement de l'Unité Nationale (HCRRUN) a organisé du 21 au 25 juillet 2015 à l'Hôtel le Berceau à Notsé, un atelier d'échanges et de renforcement de capacités sur le thème « La Réparation des Victimes dans le Processus de Justice Transitionnelle ».

L'objectif de cet atelier est de mettre à la disposition des participants des outils sur le processus de justice transitionnelle avec une emphase sur les différentes formes standardisées de réparation dans un tel processus d'une part et de mener la réflexion sur les innovations liées au contexte togolais d'autre part. L'atelier a regroupé une quarantaine de participants venus des ministères, des Institutions de la République, de la Société civile et des médias.

Plusieurs thèmes ont meublé les travaux notamment l'introduction sur les piliers de la justice transitionnelle, le droit à la réparation et les formes standardisées de réparation et les perspectives des formes conceptualisées de réparation, le financement et la mise en œuvre des programmes de réparation, et enfin le processus de justice transitionnelle au Togo, l'esprit et la lettre du programme de réparation conçu par la CVJR.

La cérémonie d'ouverture a été présidée par le Premier Ministre Son Excellence Komi Selom KLASSOU en présence de quelques ministres, des membres du Corps Diplomatique, des autorités de la Ville de Notsé, ainsi que les médias.

Dans une allocution de circonstance, Monseigneur Nicodème Barrigah-Bénissan, Ancien Président de la CVJR, a déclaré que «l'expérience des mécanismes de justice transitionnelle enseigne que toutes les étapes sont importantes; cette expérience met en lumière que la réussite du processus dépend dans une large mesure de la mise en œuvre des recommandations. Lorsque se calment les grandes émotions suscitées par les audiences et que s'apaisent quelque peu les débats autour de la pertinence ou non des commissions de vérité, il ne reste de ce chantier que le programme de réparation et les propositions de réformes institutionnelles ». Persuadé de l'enjeu et de la délicatesse de la mission du HCRRUN, il a rassuré ses membres du HCRRUN de son soutien sans réserve.

Dans son mot introductif, la présidente du HCRRUN Madame Awa Nana-Daboya a rendu un vibrant hommage à la CVJR pour le travail de qualité accompli.

Le Chef du Gouvernement Monsieur Komi Selom KLASSOU a quant à lui déclaré que « la question des réparations est pour le Chef de l'Etat un impératif de réconciliation et de renforcement de l'unité nationale ». Le Premier Ministre a ajouté que « le Gouvernement est attaché aux principes de droit et est convaincu que la réparation des victimes est un ciment pour l'unité nationale et s'emploiera à assurer au HCRRUN les conditions idoines lui permettant de répondre dans la mesure des moyens de l'Etat aux aspirations des victimes et du peuple togolais tout entier qui aspire profondément aux valeurs de pardon, de tolérance et du vivre ensemble ».

A la fin de l'atelier, la Présidente du HCRRUN a remercié tous les participants pour leur engagement en faveur de la réconciliation nationale au Togo. Pour la Présidente, le processus de réparation en justice transitionnelle est un processus complexe, patient et délicat ; cette complexité chemine avec le tact et la sensibilité nécessaires pour atteindre l'objectif de réconciliation et de paix. Elle en appelle au génie togolais pour multiplier des initiatives afin de bâtir le Togo dans la paix et la sérénité.

Un Appel à Engagement dénommé Appel de Notsé a été lancé par les participants à l'endroit des Institutions Nationales, des Partis politiques, de la Société civile, des Couches socio professionnelles et des Partenaires techniques et financiers.

Rappelons le, le Haut-Commissariat à la Réconciliation et au Renforcement de l'Unité Nationale crée par décret présidentiel avec pour mission de procéder à la mise en œuvre des recommandations et du programme de réparation élaboré par la CVJR. Il est chargé notamment de proposer toutes les mesures d'ordre législatif, règlementaire ou institutionnel intégrant des aspects des recommandations de la CVJR sur la lutte contre l'impunité, les garanties de non répétition et la réparation des victimes, promouvoir les valeurs de coexistence pacifique, la culture du dialogue et de solidarité et la participation des citoyens à la vie collective fondée sur l'acceptation des différences.

